



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-33 du 3 avril 2024

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de l'appel à projet « JOP 2024 soutien aux célébrations »

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 19 mars 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le trois avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> :</p> <p>Mme JANIN par Mme TALLEC, M. GOURTAY par M. CRUZILLAC, M. DANIEL par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u> :</p> <p>Mme LE MAÎTRE</p>
---	---

M. EMMENECKER est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.



DÉLIBÉRATION n°2024-33 du 3 avril 2024

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de l'appel à projet « JOP 2024 soutien aux célébrations »

La région Ile-de-France soutient l'organisation d'évènements festifs, portés par les communes franciliennes, visant à célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Un programme d'actions a été élaboré pour permettre à tous les Arpajonnais de s'initier à différentes pratiques sportives. Avec cet objectif, il est prévu avec des nombreux partenaires et l'implication de nombreuses associations sportives arpajonnaises une journée de célébration du sport le dimanche 23 juin 2024, Journée de l'Olympisme. Ces actions peuvent être subventionnées à hauteur de 80% maximum des dépenses avec un plafond de 10 000€.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l'avis de la commission Vie associative, sport et Centre socioculturel du 18 mars 2024,

CONSIDERANT le besoin de dynamiser la vie sportive locale et de permettre aux Arpajonnais de s'épanouir et de lutter contre la sédentarité tout en célébrant les JOP 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'animations prévues le 23 juin 2024 pour un montant de 15 225.40€.

SOLLICITE une subvention auprès de la région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet « JOP 2024 soutien aux célébrations ».

PRECISE que la subvention allouée est à la hauteur de 80% maximum avec un plafond de 10 000€.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen » accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD.